

**DEBAT SUR LE S.R.C.E – séance plénière du 28/01/2016**  
**Intervention de Jean-Marc DUJARDIN pour le groupe L.R et apparentés**

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Nous l'avions dit, vous l'avez même écrit dans votre livre-projet Monsieur le Président : « **si nous sommes élus, nous procéderons à la réécriture complète du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** ». Page 107 de notre livre-projet.

Ce livre-projet nous l'avons voulu afin que chacun puisse voter en toute connaissance de cause et pour que chacun puisse s'y référer chaque fois que nécessaire.

Ce livre-projet est un engagement pris devant les 6 millions d'habitants de notre grande région, la troisième de France. L'engagement d'agir en conformité avec nos propos, en parfaite transparence et sans perdre de temps.

Cette Séance plénière est riche de cette volonté d'avancer, d'avancer vite, pour redonner espoir et confiance aux habitants du Nord-Pas de Calais-Picardie.

Nous avons exprimé notre inquiétude face à la crise rencontrée par nos élèves, nous avons évoqué un plan d'aide d'urgence : celui-ci est proposé à notre approbation ce jour !

Nous avons exprimé la nécessité de mettre en place une aide régionale pour la création d'emploi, par la prise en charge d'une partie des charges patronales : cette aide est aujourd'hui proposée à notre approbation !

Nous avons évoqué une aide au transport pour les habitants de notre région contraints d'utiliser chaque jour leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail : cette aide est aujourd'hui proposée à notre approbation !

Engagement pris, promesse tenue...

**DEBAT SUR LE S.R.C.E – séance plénière du 28/01/2016**  
**Intervention de Jean-Marc DUJARDIN pour le groupe L.R et apparentés**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) tel qu'il a été voté par le Conseil régional Nord-Pas de Calais ne prend pas suffisamment en compte les attentes du monde rural.

Vous l'avez souvent répété Monsieur le Président, c'est avec l'agriculture, la pêche ou encore la chasse que nous progresserons en matière de développement durable.

nous ne pouvons en effet que regretter, que le SRCE du Nord-Pas de Calais a été adopté malgré un défaut manifeste dans la méthode de concertation privilégiant certaines « officines » au détriment des réelles structures représentatives des gestionnaires de territoire et assurant de fait, une vision très « protectionnistes » des mesures proposées.

Adoption au forceps, faut-il le rappeler, avec plus d'un millier de ruraux du Nord et du Pas de Calais, aux portes de notre instance, venus exprimés leur total désaccord avec ce schéma.

l'article L. 371-3 du code de l'Environnement stipule que le SRCE doit être « (...) fondé en particulier sur les connaissances scientifiques disponibles, l'inventaire national du patrimoine naturel et les inventaires locaux et régionaux mentionnés à l'article L. 411-5 du présent code, des avis d'experts et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, :(...) »

N'en déplaise à celles et ceux qui avaient en charge ce dossier sous le précédent mandat, les acteurs de la ruralité, les propriétaires et ayant droit, n'ont pas été suffisamment écoutés et entendus, certains experts dont ceux de nos Fédérations de Chasseurs n'ont pas été consulté... d'autant que ce schéma est totalement irréaliste, oubliant bien trop souvent l'homme au centre des territoires au détriment d'une écologie que nous qualifierons de punitive.

**Monsieur le Président, cher collègue,**  
**le SRCE doit donc être réécrit !**

## **DEBAT SUR LE S.R.C.E – séance plénière du 28/01/2016**

### **Intervention de Jean-Marc DUJARDIN pour le groupe L.R et apparentés**

Il doit l'être aussi parce que le SRCE Nord-Pas de Calais n'est pas applicable en Picardie.

Rappelons que le Conseil régional de Picardie ne disposait pas d'un Schéma régional de Trame Verte et Bleue avant d'engager la démarche d'élaboration du SRCE. Après avoir suivi la procédure réglementaire d'élaboration, le projet de SRCE de Picardie a été arrêté le 20 février 2015 en vue de la consultation et de l'enquête publique.

Les Services de la DREAL Picardie et du Conseil régional de Picardie ont finalisé le projet de SRCE mais celui-ci n'a pas été délibéré par le Conseil régional de Picardie et n'a donc pas pu être arrêté par le Préfet de Picardie.

Le SRCE doit aussi être réécrit parce que la loi, notamment dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, permet pour les nouvelles Régions fusionnées, de réviser ou d'élaborer les schémas régionaux à l'échelle de la nouvelle région si ces derniers ne sont pas approuvés avant le 30 juin 2016.

Enfin, le SRCE Nord-Pas de Calais fait actuellement l'objet de cinq recours demandant l'annulation de l'arrêté d'approbation par le Préfet de région et un recours demandant l'annulation de la délibération du Conseil régional Nord-Pas de Calais

Notre groupe votera donc la délibération n° 51388 qui demande à Monsieur le Préfet de région, de relancer la procédure d'élaboration du SRCE à l'échelle de la région Nord-Pas de Calais-Picardie.

**DEBAT SUR LE S.R.C.E – séance plénière du 28/01/2016**

**Intervention de Jean-Marc DUJARDIN pour le groupe L.R et apparentés**

Et permettez-moi de conclure par une question...

Qu'en est-il de l'application du SRCE voté par les élus régionaux Nord-Pas de Calais ?

Les recours n'étant pas suspensifs, on pourrait penser qu'il demeure applicable en Nord-Pas de Calais, jusqu'à l'adoption d'un nouvel SRCE à l'échelle de la région Nord Pas de Calais – Picardie.

Nous ne le souhaitons vraiment pas !

Pourtant, les collectivités territoriales ont été destinataires la semaine dernière d'une plaquette avec logo de la région et de la Préfecture de Région expliquant comment prendre en compte le SRCE-TVB dans les documents d'urbanisme.

Prendre en compte le SRCE sur une partie de notre nouvelle grande région ne porterait-il pas atteinte à la réforme territoriale voulue par l'Etat et à notre unité régionale ?

Il convient donc de demander également à Mr le Préfet de région de suspendre l'application du SRCE sur toute la région jusqu'à adoption d'un SRCE cohérent et surtout concerté avec tous les acteurs du territoire et avec tous les propriétaires et ayant droits à l'échelle communale.

Je vous remercie de votre écoute et de votre attention, et je suis certain que nous pouvons compter sur la commission environnement qui mettra tout en œuvre pour élaborer dans un délai réaliste un schéma régional de cohérence écologique digne de ce nom.

**Jean-Marc DUJARDIN**  
**Pour le groupe LR et apparentés**